

Notre simulation

Simulation réalisée avec Alain Charlot, fiscaliste à CER France Sud-Champagne

Avec la DPA, Arnaud déduit 20 000 € de son résultat 2012 et reporte 9 600 € d'impôts.



Arnaud est céréalier, au réel, avec une clôture comptable au 30 septembre 2012.

Avec une bonne récolte 2012, il estime un résultat fiscal à la clôture 2012 de **60 000 €** (après déduction d'une DPI maximale de 20 000 €). Il souhaite faire une DPA pour diminuer son imposition en 2013 et se constituer une épargne.



Il a souscrit pour la campagne 2012 une assurance contre l'incendie et une assurance récolte sur toutes ses cultures.

En novembre 2012, il disposera d'un excédent de trésorerie professionnelle de 50 000 €. Il décide de verser **20 000 €** sur un « compte DPA » aux taux garantis, à 2 % brut la première année.



Il pourra appliquer une déduction de 20 000 € sur son résultat 2012. Son revenu imposable devient : **60 000 € - 20 000 € = 40 000 €.**

Cette déduction lui permet cette année une « économie » d'impôt et de MSA d'environ 48 % (*), soit de **20 000 € x 48 % = 9 600 €**. (*) Il est dans une tranche marginale d'imposition à 30 % et le bénéfice est supérieur au plafond de Sécurité sociale de 36 300 €.



Dans les dix ans, Arnaud pense que deux cas se présenteront pour utiliser les 20 000 € (et leurs intérêts) bloqués sur le « compte DPA » :

- 1 - si la valeur ajoutée de l'exploitation baisse de 10 %,
- 2 - pour le paiement des cotisations de son assurance incendie et d'assurance récolte, soit environ 6 000 € chaque année.

Les montants prélevés sur le « compte DPA » seront réintégrés au résultat fiscal de l'année d'utilisation.

Exemple : en juillet 2013, il paye 6 000 € de cotisations d'assurance. Il peut prélever cette somme sur son « compte DPA » (qui passera donc à 20 000 € - 6 000 € = 14 000 € + quelques intérêts) et il ajoutera 6 000 € à son résultat fiscal du 30 septembre 2013. Si son résultat 2013 est imposé dans une tranche à 14 % (et non plus 30 %), il aura « évité » $16\% \times 6\,000\,€ = 960\,€$ d'impôts.



« L'économie » de **9 600 €** d'impôt et de MSA est un « report » de taxation.